

DÉLIBÉRATION n° CA-20-05-2022-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 20 mai 2022

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Subventions

Les subventions sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Aides pécuniaires – Bourses – Mobilité

Les aides pécuniaires, bourses, mobilité sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Dons

Les dons sont accordés, conformément aux pièces-jointes.

Article 4 : Autres – Ventes

Les prix sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Le coût moyen annuel des enseignants-chercheurs et des enseignants est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Le coût moyen annuel de la formation est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 5 : Tarifs colloques

Les tarifs des colloques sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont accordés, conformément aux pièces-jointes.

Article 7 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 20 mai 2022
Le Vice-président du Conseil d'administration,

Pascal ROBLOT

31 MAI 2022

~~Direction des Affaires Juridiques~~

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Conseil d'Administration du 20 mai 2022

➤ SUBVENTIONS

- U09 : UFR Sciences du Sport
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie
- U41 : Pôle vie de campus – FSDIE
- U65 : Présidence - SQVT

➤ AIDES PECUNIAIRES – BOURSES – MOBILITES

- U09 : FSS – Laboratoire MOVE
- U10 : ENSIP
- U68 : Les Relations Internationales

➤ DONS

- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

➤ AUTRES – Ventes :

- U41 : Pôle vie de campus
- Autre documents : coût moyen

➤ TARIFS COLLOQUES

- U01 : UFR Droit
- R80C02 : MSHS

➤ TARIFS

- U04 : UFR Sciences Fondamentales et Appliquées
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie
- U52 : Maison des Langues
- U54 : Média Centre Ouest



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 20 mai 2022

Subventions

- U09 : UFR sciences du Sport
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie
- U41 : Pôle vie de campus – FSDIE
- U65 : Présidence - SQVT

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2019	2020	2021			Avis	
U09 - FSS	BDE STAPS Poitiers	Deplacements ANESTAPSS	800,00 €				600,80 €	600,80 €	favorable	
U30 - Med/Ph	Association étudiante CREM	Pré-rentree de l'externat	1 600,35 €	1 300,00	-	-	650,00 €	650,00 €	favorable	
U30 - Med/Ph	Association LAAFI BALA	Aide financière pour l'organisation d'un projet humanitaire	8 000,00 €	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €	favorable	
U30 - Med/Ph	Association C.I.E.P.P. (ex-Indupharm)	Subvention pour le fonctionnement de l'association	1 180,00 €	-	-	400,00	700,00 €	700,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Buddy system réfugiés	Accès à la culture / Temps de partage / Activités manuelles et sportives	710,00 €			640,00	600,00 €	600,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	New Rythm	Représentation New Rythm	1 753,00 €				1 120,00 €	1 120,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Sisyphé Vidéo	Court Métrage Floraison	8 500,00 €				1 250,00 €	625,00 €	favorable	
U65 SQVT	INTERCAS	Subvention 2022	55 000,00 €	48 000,00	48 000,00	48 000,00	55 000,00 €	48 000,00 €	favorable	
TOTAL							61 420,80 €	53 795,80 €		



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 20 mai 2022

AIDES PECUNIAIRES – BOURSES - MOBILITES

- U09 : FSS – Laboratoire MOVE

- U10 : ENSIP

- U68 : Les Relations Internationales



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2022

DEMANDE D'AIDE PECUNIAIRE

Le Directeur du laboratoire MOVE, demande aux membres du conseil d'administration, leur accord pour attribuer une aide pécuniaire de 470 € afin de compléter le financement de la thèse de Mme Manon PELLEGRINI.

Cette demande rentre dans le cadre de la convention qui permet au laboratoire de compléter les allocations reçues par l'étudiant en thèse afin d'atteindre le seuil minimal de revenu fixé par l'école doctorale.

Le 29 avril 2022

Le Directeur du Laboratoire MOVE

Mr Laurent BOSQUET



Convention de financement 2021 / MOVE / PELLEGRINI

La présente convention est conclue entre

L'Université de Poitiers, 15 rue de l'Hôtel Dieu – 86000 Poitiers, représentée par sa Présidente Mme Virginie LAVAL et au titre du Laboratoire MOVE (EA6314), représenté par son Directeur M Laurent BOSQUET

Ci-après désigné par « MOVE »

Et

Madame Manon Pellegrini – 135 avenue de Louyat 87100 Limoges

Ci-après désignée par « La doctorante »

Article 1 : objet de la convention

Cette convention est relative à la formation doctorale de Madame Manon Pellegrini. Elle prévoit que le laboratoire MOVE verse un complément de 470 € à la quatrième année de financement de thèse dont bénéficie la doctorante, afin de remplir les critères de financement exigés par l'École Doctorale sciences biologiques santé.

Article 2 : modalités de mise en œuvre

Les 470€ seront versés en une seule échéance, à partir du mois de novembre 2021

Article 3 : durée de la convention

La présente convention prend effet à partir de la date de signature et pour une durée d'un an

Article 4 : dénonciation de la convention et litige

La présente convention est résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six mois avant son échéance

En cas de non-réalisation ou de réalisation non conforme à son objet, la présente convention sera résolue de plein droit par l'un ou l'autre des deux partis, sans pouvoir modifier la situation des actions en cours de réalisation

En cas de litige au sujet de la présente convention, les parties signataires s'engagent à le régler dans toute la mesure du possible par voie amiable. A défaut, le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent pour le régler.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2021

La Présidente de l'Université de Poitiers

Pr. Virginie Laval

Le Directeur du laboratoire MOVE



Pr. Laurent Bosquet

La doctorante

Mme Manon Pellegrini

Stages et semestres à l'étranger - Bourses de mobilité

L'ENSI Poitiers demande aux membres du Conseil d'administration leur accord pour attribuer des bourses de mobilité concernant les stages et semestres HORS EUROPE figurant ci-dessous.

Les montants et durées ont été validés par le Conseil d'Ecole du 7 octobre 2021 pour l'année 2021-2022

Les montants et durées ont été validés par le Conseil d'Ecole du 17 mars 2022 pour l'année 2022-2023

DEMANDES STAGES A L'ETRANGER

Nom	Prénom	Destination	Départ prévu	Semaines prévues	Bourse hebdo. ENSI Poitiers	Coef.	Semaines retenues	Montant Alloué
BARDISA	Laura	ETATS UNIS	11/04/2022	22	10,00 €	2,5	22	550,00 €
HA	Jérôme	JAPON	13/06/2022	14	10,00 €	2,5	14	350,00 €
CROUZET	Margaux	JAPON	13/06/2022	14 (*)	10,00 €	2,5	14	350,00 €
VERHAEGHE	Matthieu	JAPON	01/06/2022	14	10,00 €	2,5	14	350,00 €
LACOSTE	Thibaut	JAPON	28/05/2022	13	10,00 €	2,5	13	325,00 €
LEDUC	Valentin	JAPON	01/06/2022	14 (*)	10,00 €	2,5	14	350,00 €
(*) à confirmer								2 275,00 €

FORFAITS POUR ABSENCE DE REMUNERATION (Stages, séjour > 4 semaines)

BARDISA	Laura	ETATS UNIS	11/04/2022					400,00 €
HA	Jérôme	JAPON	13/06/2022					400,00 €
CROUZET	Margaux	JAPON	13/06/2022					400,00 €
VERHAEGHE	Matthieu	JAPON	01/06/2022					400,00 €
LACOSTE	Thibaut	JAPON	28/05/2022					400,00 €
LEDUC	Valentin	JAPON	01/06/2022					400,00 €
								2 400,00 €

DEMANDES SEMESTRES A L'ETRANGER

AUGIER	Tatiana	Université de LAVAL CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
CROUZET	Margaux	Université de LAVAL CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
DALMAZ	Hugo	Université de LAVAL CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
COCHENNEC	Maëlle	Université de Sherbrooke CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
DUPRAT	Louise	Université de Rimouski CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
PILLET	Edgar	Université de Rimouski CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
POSLANOVIC	Katarina	Université de Rimouski CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
NARCY	Juliette	Université de Corvallis Oregon CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
DERVAL	Leo	Université de Rimouski CANADA	SEMESTRE 9 2022/2023	24	15,00 €	2,5	16	600,00 €
								5 400,00 €

TOTAL 10 075,00 €

A Poitiers, le 01 avril 2022

Par Délégation
Le Directeur Adjoint

P. MASPEYROT

AIDES FINANCIÈRES ENSI Poitiers : STAGES À L'ÉTRANGER ou PERIODES ACADEMIQUES

La délivrance des aides financières à la mobilité de l'ENSI Poitiers se fait sur la base de l'ordre d'inscription sur la liste des dossiers déposés auprès du service des relations internationales. Elles ne sont pas cumulables avec les aides ERASMUS et ERASMUS +. Elles s'appliquent à tous les types de périodes et sur toutes les destinations hors Europe. Elles sont indépendantes des niveaux de ressources.

Pour l'année 2021-2022, la base de calcul est de :

- Stage : 10 € par semaine
- Période académique : 15 € par semaine
 - 1 semestre : 16 semaines
 - 2 semestres : 32 semaines

De plus, pour le calcul des aides à la mobilité, le nombre de semaines sera affecté d'un coefficient en fonction de l'éloignement et du niveau de vie des pays de destination :

Destinations (loin)	Niveau de vie (cher)	Coefficient
0	0	1
0	1	2
1	0	1,5
1	1	2,5

A titre indicatif, les coefficients appliqués habituellement utilisés sont :

PAYS	Coefficient
AUSTRALIE	2,5
CANADA	2,5
FINLANDE	2
GUINEE	1,5
JAPON	2,5
MAROC	1
NOUVELLE ZELANDE	2,5
VIETNAM	1,5

En cas d'absence de rémunération, les stages d'une durée minimum de 4 semaines bénéficient d'un forfait de 400 € cumulable avec l'aide hebdomadaire dans la limite de l'enveloppe globale ENSI Poitiers +U Poitiers.

Une période académique d'un semestre ouvre donc des droits à hauteur de 16 s à 15 € soit 240€. Donc une aide qui pourra varier entre 240 et 600 € en fonction de la destination.

Un stage de 3^{ème} année de 20 semaines : 200€ soit une aide allant de 200 à 500€.

La somme à verser minimum est ramenée à 150 euros, quel que soit la durée de stage ou de semestre.

Le Budget 2022 est d'un montant de 40 000 se compose de 50% ENSI l'ENSI Poitiers.

Ces aides seront versées pour les départs au titre de l'année universitaire 2021-2022

Soumis et approuvé au conseil du 7 octobre 2021



Les aides pour la rentrée 2022, année 2022-2023 soumises à l'approbation des membres du Conseil :

AIDES FINANCIÈRES ENSI Poitiers : STAGES À L'ÉTRANGER ou PERIODES ACADEMIQUES

La délivrance des aides financières à la mobilité de l'ENSI Poitiers se fait sur la base de l'ordre d'inscription sur la liste des dossiers déposés auprès du service des relations internationales. Elles ne sont pas cumulables avec les aides ERASMUS et ERASMUS +. Elles s'appliquent à tous les types de périodes et sur toutes les destinations hors Europe. Elles sont indépendantes des niveaux de ressources.

Pour l'année 2022-2023, la base de calcul est de :

- Stage : 10 € par semaine
- Période académique : 15 € par semaine
- 1 semestre : 16 semaines
- 2 semestres : 32 semaines

De plus, pour le calcul des aides à la mobilité, le nombre de semaines sera affecté d'un coefficient en fonction de l'éloignement et du niveau de vie des pays de destination :

Destinations (loin)	Niveau de vie (cher)	Coefficient
0	0	1
0	1	2
1	0	1,5
1	1	2,5

A titre indicatif, les coefficients appliqués habituellement utilisés sont :

En cas d'absence de rémunération, les stages d'une durée minimum de 4 semaines bénéficient d'un forfait de 400 € cumulable avec l'aide hebdomadaire dans la limite de l'enveloppe globale ENSI Poitiers +U Poitiers.

Une période académique d'un semestre ouvre donc des droits à hauteur de 16 s à 15 € soit 240€. Donc une aide qui pourra varier entre 240 et 600 € en fonction de la destination.

Un stage de 3^{ème} année de 20 semaines : 200€ soit une aide allant de 200 à 500€.

La somme à verser minimum est ramenée à 150 euros, quel que soit la durée de stage ou de semestre.

Ces aides seront versées pour les départs au titre de l'année universitaire 2022-2023



SURIEE – Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers
N° de convention [2021-1-FR01-KA131-HED-000006087](#)

1^e) Programme Erasmus+ mobilité enseignement supérieur

1.1 Mobilité des étudiants :

L'allocation de mobilité Erasmus + est attribuée aux étudiants de l'Université de Poitiers effectuant un séjour d'études d'une durée minimale de 3 mois, dans les universités des pays du programme (Union européenne et pays tiers associés). Aux termes de la convention de subvention, le montant mensuel de cette allocation varie selon les pays de destination, classés en 3 groupes :

- Le taux pour les pays du Groupe 1 doit être fixé **entre 270 € et 370 €** ;
- le taux pour les pays du Groupe 2 doit être compris **entre 220 € et 320 €**
- et le taux des pays du Groupe 3 compris **entre 170 € et 270 €**.
- Un écart de 50 € entre les taux doit être respecté.

Il est proposé d'appliquer les taux suivants au titre de l'année 2021-2022 & 2022-2023:

Groupe	Pays de destination	Taux Erasmus+
Groupe 1 Pays avec coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	310 € / mois de présence
Groupe 2 Pays avec coût de la vie moyen	Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Italie Pays-Bas, Portugal, Espagne, Malte, France	260 € / mois de présence
Groupe 3 Pays avec coût de la vie faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Turquie	210 € / mois de présence

L'allocation de mobilité fait l'objet de deux versements : premier versement de 70% et second versement de 30% après réception à la DRI de l'attestation de présence et du rapport du participant.

Contribution aux frais de voyage

Les participants suivants recevront les montants de contribution aux frais de voyage indiqués ci-dessous pour les aider à couvrir leurs frais de voyage (à l'exception de ceux auxquels s'applique la clause de non-participation décrite ci-dessous):

- **les étudiants et les jeunes diplômés qui étudient ou ont étudié dans des établissements d'enseignement supérieur situés dans des régions ultrapériphériques d'États membres de l'UE**, à Chypre, en Islande, à Malte ainsi que dans des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à des États membres de l'UE et qui se rendent dans des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme ou des pays tiers non associés au programme des régions 13 ou 14;
- **les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités qui participent à une activité de mobilité de courte durée**; et

- **Les étudiants et les jeunes diplômés participant à une activité de mobilité internationale sortante ou entrante impliquant des pays tiers non associés au programme, à l'exception des régions 13 et 14.**

Distances parcourues ⁴⁵	En cas de moyen de transport standard	En cas de moyen de transport écoresponsable
Entre 10 et 99 km:	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km:	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km:	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km:	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km:	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km:	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus:	1500 EUR par participant	

Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront **un complément financier de 50 €** ainsi que **jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire, pour couvrir les jours de voyage, pour un aller - retour, le cas échéant.**

Étudiants et jeunes diplômés ayant moins d'opportunités – complément financier à la contribution aux frais de séjour

Les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités reçoivent, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus+, un **complément financier d'un montant de 250 € par mois.** Les critères applicables sont établis au niveau national par les agences nationales en accord avec les autorités nationales.

Les étudiants ayant moins d'opportunité participant à une mobilité physique courte reçoivent un complément financier aux frais de séjour de **100 €** pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours et de **150 €** pour une période de 15 à 30 jours.

Étudiants et jeunes diplômés participant à une activité de mobilité physique de courte durée (mobilité hybride et mobilité doctorale de courte durée)

Les montants de base pour la contribution aux frais de séjour sont fixés comme suit :

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant (tout État membre de l'UE et pays tiers associé au programme ou pays tiers non associé au programme)
Jusqu'au 14 ^e jour de l'activité	70 EUR par jour
Du 15 ^e au 30 ^e jour de l'activité	50 EUR par jour

1.2 Mobilité des personnels : Les financements des mobilités obéissent à des **critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays, fixés par l'Agence européenne**

(contribution aux frais de voyage+frais de séjour). Les enseignants de l'UP dont le projet de mobilité Erasmus+ a été validé recevront **75% du forfait alloué avant leur départ et les 25% restant à leur retour, après avoir remis le rapport final. Le financement se compose comme suit :**

Une contribution aux frais de voyage, calculés en fonction de la distance à parcourir depuis l'établissement d'origine vers l'endroit où a lieu l'activité :

Catégorie budgétaire	Coûts éligibles et règles applicables	Montant		
		Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Contribution aux frais de voyage	Participation aux frais de voyage des participants, de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour. Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction de la distance parcourue par chaque participant. Le demandeur doit indiquer la distance entre le lieu d'origine et le lieu de l'activité ⁴⁶ en utilisant le calculateur de distance fourni par la Commission européenne ⁴⁷ .	10-99 km	23 EUR	
		100-499 km	180 EUR	210 EUR
		500-1 999 km	275 EUR	320 EUR
		2 000-2 999 km	360 EUR	410 EUR
		3 000-3 999 km	530 EUR	610 EUR
		4 000-7 999 km	820 EUR	
		8 000 km ou plus	1500 EUR	

Des frais de séjour, calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination :

- **Pays du Groupe 1 : 119 € / jour**
- **Pays du Groupe 2 : 106 € / jour**
- **Pays du Groupe 3 : 92 € / jour**

A partir du 15^{ème} jour de mobilité, **le taux journalier est fixé à 70% de ces taux forfaitaires.**

L'allocation de mobilité est versée directement au personnel et fait l'objet de deux versements : **un premier versement de 70% et un second versement de 30%** après la soumission du rapport final.

+ [annexe règles de financement](#)



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 20 mai 2022**

DONS

➤ U30 : UFR Médecine - Pharmacie



**Unité de formation et de Médecine et de Pharmacie
de Poitiers**

Poitiers, le 8 avril 2022

Extrait du Conseil de l'UFR médecine et pharmacie du 7 avril 2022

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le don ci-dessous au profit
de l'agent comptable de l'université de Poitiers ...

Dons au CDC - Encaissements au 18/03/2022

Versement	Bénéficiaires	Montant
<u>DONS DU CORPS</u>		
Mme DELAGE Josette	M. DELAGE Rémy	1 000,00 €
GENERALI ASSURANCES	Mme LUNAUD Louise	1 132,71 €
GENERALI ASSURANCES	M. GUILLON	1 024,33 €
AGIPI	Mme LAGRANGE Marie Denise	950,00 €
AGIPI	M. TARIF Yves	950,00 €
LA BANQUE POSTALE	M. MUSSOT Alain	700,00 €
AGIPI	Mme VAILLANT Odette	993,03 €
AGIPI	Mme PRAQUIN Arlette	931,15 €
GENERALI ASSURANCES	M. LACROIX Christian	896,67 €
M. COLLET Marcel	Mme COLLET Sylviane	1 500,00 €
GENERALI ASSURANCES	M. MONSIMER Paul	1 117,16 €
CIPREV	Mme CASTAING Michèle	700,00 €
SWISSLIFE	Mme TANNEAU Eliane	1 183,28 €
		13 078,33 €
<u>DONS DU VIVANT</u>		
Mme GROLLIER Marie Madeleine	Mme GROLLIER Marie Madeleine	300,00 €
M ou Mme VANES Alain	M. VANES Alain	400,00 €
M ou Mme BOSREDON Louis	M. BOSREDON Louis	400,00 €
Mme BASROGER-BILLIOT Monique	Mme BASROGER-BILLIOT Monique	300,00 €
Mme DELAVault MARTENOT Andrée	Mme DELAVault MARTENOT Andrée	200,00 €
Mme CEYRAT Lucienne	Mme CEYRAT Lucienne	200,00 €
M. NICOLAS Christian	M. NICOLAS Christian	1 000,00 €
Mme RAMBAUD Jeanne	Mme RAMBAUD Jeanne	500,00 €
M ou Mme DEJONGHE Jean-Marie	M. DEJONGHE Jean-Marie	500,00 €
Mme LORTHOIS Catherine	Mme LORTHOIS Catherine	600,00 €
Mle LACROIX Danie	Mle LACROIX Danie	1 000,00 €
M. ou Mme MICHOUd CH.	M. MICHOUd Christian	60,00 €

Mme BRODUT-YVIQUEL Gisèle	Mme BRODUT-YVIQUEL Gisèle	2 000,00 €
M OU MME JEANNOEL Christian	M. JEANNOEL Christian	100,00 €
M. ROHMER Lucien	M. ROHMER Lucien	1 500,00 €
		9 060,00 €
	TOTAL	22 138,33 €

Le Doyen,

Marc PACCALIN



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 20 mai 2022

AUTRES : Ventes

Vente

- U41 : Pôle vie de campus

Autre document

- Coût moyen

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES
COMMISSARIAT AUX VENTES DE POITIERS
8 RUE SAINT LOUIS
CS 90346
86000 POITIERS
Téléphone : 05 49 37 05 63
Courriel : cav086.dnid@dgfip.finances.gouv.fr

POITIERS, le 14/04/2022

POLLET ANDY
UNIVERSITE DE POITIERS
1 ALL JEAN MONNET
86000 POITIERS

Etat n°7704 de la vente n°2022033086V221 du 30/03/2022 à POITIERS

Produit des ventes réalisées pour le compte de : UNIVERSITE DE POITIERS

Code d'imputation : Biens remis par les organismes autonomes

BIC : TRPUFRP1

IBAN : FR7610071860000000100278758

Réf Lot	N° Lot	Description du lot	Produit net à transférer
20220286L0275	50	Réservé aux professionnels du secteur automobile (achat-revente, commerce de pièces détachées, déconstruction...) RENAULT MEGANE, Gazole, imm. AF-645-AZ, type M10RENV000M134, n° de série VF1BZ0B0642319681, 1ère mise en circulation 10/11/2009, 442406 km. Chocs et rayures sur carrosserie. Prévoir changement des plaquettes et des disques de freins. L'embrayage a été refait il y a un an. La limite de la contre-visite était le 19/12/2021.	610.00€
20220286L0274	51	CITROËN C5, Gazole, imm. AF-197-YM, type MCT5312MX380, n° de série VF7RD9HZC9L566354, 1ère mise en circulation 25/11/2009, 122666 km. Légères rayures sur carrosserie.	4550.00€

Arrêtée, ce jour, la somme de : 5160.00 €
Dont 0.00 € de TVA

MARQUES Fanny

Coût moyen annuel

CORPS	Coût moyen annuel hors primes Avec heures complémentaires	Coût moyen annuel Avec heures complémentaires et primes
Maître de Conférences	88491	91817
Maître de Conférences Praticien Hospitalier	71512	71976
Professeur des Universités	122094	126800
Professeur des Universités Praticiens Hospitaliers	116201	117775
Maître de Conférences Associés (MAST)	57538	58394
Professeur associé (PAST)	88838	89136
ATER	37878	39779
Professeur agrégé	95487	97252
Professeur certifié	80166	81752
Maître de langue étrangère	36732	36732
Professeur de Lycée professionnel	90394	91986
Professeur d'EPS	86931	88446
Professeur des écoles	68911	71465

Coût moyen annuel formation

CORPS	Coût moyen annuel formation hors primes Avec heures complémentaires	Coût moyen annuel formation Avec heures complémentaires et primes
Maître de Conférences	44246	45908
Maître de Conférences Praticien Hospitalier	35756	35988
Professeur des Universités	61047	63400
Professeur des Universités Praticiens Hospitaliers	58100	58887
Maître de Conférences Associés (MAST)	57538	58394
Professeur associé (PAST)	88838	89136
ATER	37878	39779
Professeur agrégé	95487	97252
Professeur certifié	80166	81752
Maître de langue étrangère	36732	36732
Professeur de Lycée professionnel	90394	91986
Professeur d'EPS	86931	88446
Professeur des écoles	68911	71465



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 20 mai 2022**

TARIFS COLLOQUES

- U01 : UFR Droit

- R80C02 : MSHS

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20.05.2022

INTITULE DU COLLOQUE :	UNIVERSITE D'ÉTÉ FACULTATIS LURIS PICTAVIENSIS 2022 : "LE POISON"
------------------------	--

DATES DU COLLOQUE :	Du 27 juin 2022 au 01 juillet 2022
---------------------	------------------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	UFR Droit et Sciences Sociales
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	Tous les labos

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Etudiants de l'Université de Poitiers (sans hébergement)
Tarif TTC :	15€/semaine
dont TVA :	2,50 €

Catégorie de participants :	Etudiants hors Université Poitiers(hébergement compris)
Tarif TTC :	115€/semaine
dont TVA :	19,17 €

Catégorie de participants :	Non étudiants hors validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	30€/jour
dont TVA :	5 €

Catégorie de participants :	Non étudiants hors validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	100€/semaine
dont TVA :	16,67 €

Catégorie de participants :	Professionnels juniors moins de 5 années de pratique pour validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	70€/jour
dont TVA :	11,67 €

Catégorie de participants :	Professionnels juniors moins de 5 années de pratique pour validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	250€/semaine
dont TVA :	41,67 €

Catégorie de participants :	Professionnels seniors plus de 5 années de pratique pour validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	90€/semaine
dont TVA :	41,67 €

Catégorie de participants :	Professionnels seniors plus de 5 années de pratique pour validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	350€/semaine
dont TVA :	58,33 €

Catégorie de participants :	Personnels de l'Université de Poitiers qui souhaiteraient bénéficier de moments conviviaux et de goodies
Tarif TTC :	15€/semaine
dont TVA :	2,50 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/05/2022

INTITULE DU COLLOQUE :	Colloque Epopée
------------------------	-----------------

DATES DU COLLOQUE :	28 au 30/03/2022
---------------------	------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
---------------------------	------

LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FORELLIS
-----------------------------------	----------

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Participants extérieurs au laboratoire FORELLIS
Tarif TTC :	20 €
dont TVA :	16,66 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/05/2022

INTITULE DU COLLOQUE :	Colloque POL
------------------------	--------------

DATES DU COLLOQUE :	22 au 26/03/2022
---------------------	------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FORELLIS

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Participants extérieurs au laboratoire FORELLIS
Tarif TTC :	20 €
dont TVA :	16,66 €



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 20 mai 2022

TARIFS

- U04 : UFR Sciences Fondamentales et Appliquées
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie
- U52 : Maison des Langues
- U54 : Média Centre Ouest

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U04 - SFA		A	SAVOIR FAIRE	Publication	Matériaux pour expérimenter Fascicule 2 : 4ème		15,00	15,00	5,50%	15,83	frais de port à ajouter en fonction dunombre de brochures commandées
U30 - Med/Ph		A	FORMATION	Gratification pour le jury des oraux de LAS	Montant par jour par membre extérieur à l'UP		150,00			0,00	
U52 - MDL		A	FORMATION	VESPERALES	Année 39h + 2 entretiens de suivi individualisé pour <u>personnels de l'Université en activité</u>	400,00				0,00	A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. Pour les inscriptions à titre personnel (fonds propres) : inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U54 - MCO		A	FORMATION	Préparation distancielle	Employeur	660	660				Forfait employeur

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp /Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour formation professionnelle		18,00				En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour formation professionnelle		19,00			0,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour étudiants		8,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour étudiants et demandeurs d'emploi		8,00			0,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour individuels		13,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour individuels		14,00			0,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour étudiants		140,00				Les séances sont d'une durée d'une heure. 2 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		140,00				MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour individuels		240,00				Les séances sont d'une durée d'une heure. 2 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour individuels		250,00				MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp /Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour étudiants		80,00				Les séances sont d'une durée d'une heure. 2 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		80,00				MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour individuels		130,00				Les séances sont d'une durée d'une heure. 2 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour individuels		135,00				MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 26 séances pour personnels de l'Université	180,00					
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour personnels de l'Université en activité	180,00					MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 13 séances pour personnels de l'Université	90,00				0,00	
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour personnels de l'Université en activité	90,00				0,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants		290,00				

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp /Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi		295,00				MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		260,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		270,00				MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour personnels de l'Université	200,00				0,00	
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour <u>personnels de l'Université en activité</u>	200,00				0,00	MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. Pour les inscriptions à titre personnel (fonds propres) : inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour étudiants		150,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi		160,00				MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscription à 20h d'AIO + vespérales annuelle = 10 % de réduction En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	Traduction documents	jusqu'à 5000 mots	0,14		0,19	20,00%	0,23	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	Traduction documents	jusqu'à 5000 mots	0,14		0,17	20,00%	0,20	MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	Traduction documents	de 5001 à 8000 mots	0,13		0,18	20,00%	0,22	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	Traduction documents	de 5001 à 8000 mots	0,13		0,16	20,00%	0,19	MODIFICATION A COMPTE DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	Traduction documents	plus de 8000 mots	0,11		0,17	20,00%	0,20	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp /Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL		M	PRESTATION	Traduction documents	plus de 8000 mots	0,11		0,15	20,00%	0,18	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	révision de documents	révision de documents à l'heure	49,00		49,00	20,00%	58,80	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	révision de documents	révision de documents à l'heure	50,00		50,00	20,00%	60,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	prestations d'interprétation	sur Poitiers et agglomération à l'heure	120,00		120,00	20,00%	144,00	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	prestations d'interprétation	Prestation d'interprétation à l'heure	120,00		120,00	20,00%	144,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Défraiement à prévoir (transport et repas) le cas échéant
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	prestations d'interprétation	hors Poitiers - la demi journée	350,00		350,00	20,00%	420,00	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	prestations d'interprétation	Prestation d'interprétation à la demi-journée	350,00		350,00	20,00%	420,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Défraiement à prévoir (transport et repas) le cas échéant
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	traduction	diplômes nationaux	22,00		22,00	20,00%	26,40	
U52 - MDL		M	PRESTATION	traduction	diplômes nationaux	25,00		25,00	20,00%	30,00	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	traduction diplômes étrangers	jusqu'à 5000 mots	0,14		0,19	20,00%	0,23	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	traduction diplômes étrangers	jusqu'à 5000 mots	0,14		0,17	20,00%	0,20	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	traduction diplômes étrangers	5001 à 8000 mots	0,13		0,18	20,00%	0,22	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	traduction diplômes étrangers	5001 à 8000 mots	0,13		0,16	20,00%	0,19	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	traduction diplômes étrangers	plus de 8000 mots	0,11		0,17	20,00%	0,20	Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière
U52 - MDL		M	PRESTATION	traduction diplômes étrangers	plus de 8000 mots	0,11		0,15	20,00%	0,18	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages
U52 - MDL	17/12/2021		PRESTATION	traduction	traduction relevé de notes	1,00				0,00	Comptage à la ligne - Soit 1€ la ligne
U52 - MDL		M	PRESTATION	traduction	traduction relevé de notes	1,00		1,00	20,00%	1,20	MODIFICATION A COMPTER DU 01/06/2022 Majoration de 25% si délai inférieur à 3 semaines, si technicité particulière Comptage à la ligne - Soit 1€ la ligne Si envoi postal : 3€ envoi < 10 pages / 5€ envoi > 10 pages

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp /Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour demandeurs d'emploi		170,00			0,00	SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour les demandeurs d'emploi		9,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	5 séances en complément pour demandeurs d'emploi		45,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour demandeurs d'emploi		90,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	5 séances en complément pour étudiants		40,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	5 séances en complément pour individuels		65,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	5 séances en complément formation professionnelle		Tarifs				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		170,00			0,00	SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		320,00			0,00	SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		280,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		160,00				0,17+I43+L40
U52 - MDL	17/12/2021	S	FORMATION	VESPERALES	semestre 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		300,00				SUPPRESSION A COMPTER DU 01/06/2022
U52 - MDL	17/12/2021	S	PRESTATIONS	traduction	traduction diplôme anglais -- doctorat UP	27,00				0,00	
U54 - MCO	17/12/2021	S	FORMATION	Préparation concours	Personnel des bibliothèques territoriales	130,00	130,00				forfait sauf prise en charge par DRAC ou CNFPT ou collectivité
U54 - MCO	17/12/2021	S	AUTRE	Machine à café	le café	0,50	0,50				